

CHAMPIONNATS INTERCLUBS LIFA 2026

Les interclubs sont régis par les articles 70 à 79 du livret des compétitions nationales estivales.

https://monclub.athle.fr/wp-content/uploads/2026/02/livret_2026_estival.pdf

Article 1 - Déroulement du 1^{er} tour :

1.1 - Interclubs Nationaux

L'organisation d'un premier tour est totalement confiée aux Ligues ou Comités de coordination Inter-ligues.

Ce premier tour n'a pas d'impact sur l'organisation du 2^{ème} tour National et n'a donc pas de caractère obligatoire pour les 64 clubs d'Élite, N1A et N1B. Il reste obligatoire pour les N2.

Les Clubs "Elite, N1A et N1B" participant au 1^{er} tour devront se conformer à la réglementation nationale.

Selon le nombre de clubs engagés, la division Nationale est composée de 2 à 3 poules et se déroule avec les clubs des divisions Élite, Nationale 1 et 2. Toutes ces rencontres se disputent conformément au règlement des Compétitions Nationales.

1.2 - Interclubs LIFA

Les divisions NATIONALE 3, NATIONALE 4 et RÉGIONALE se déroulent sur deux tours et se disputent selon les dispositions propres au présent règlement.

Les clubs initialement qualifiés en PromoN2A et PromoN2B composeront le 1^{er} tour Nationale 3.

Les clubs initialement qualifiés en Promo N2C et PromoN2D composeront le 1^{er} tour Nationale 4.

Les clubs des divisions Nationale 3 et Nationale 4 seront répartis sur deux Poules de niveau semblable en fonction de leur implantation géographique.

Date limite des interclubs LIFA : dimanche 3 mai 2026.

Article 1-3 Interclubs DEPARTEMENTAUX (Date limite interclubs départementaux : dimanche 3 mai 2026)

Les engagements et la gestion de la compétition sont à la charge de chaque Comité Départemental.

Un club participant aux interclubs LIFA peut engager d'autres équipes à ces interclubs départementaux. Un même athlète n'est pas autorisé à participer aux interclubs avec deux équipes d'un même club. Toute infraction constatée, entraînera l'annulation de la performance réalisée lors des interclubs départementaux.

Dans le cas où un club aurait plusieurs équipes seules les équipes 1 et 2 sont susceptibles d'accéder aux interclubs LIFA. Les équipes 3 et suivantes ne pourront pas prétendre à une montée à l'issue du tour départemental.

Le règlement technique LIFA des poules RÉGIONALES s'applique lors de ces interclubs départementaux. Les clubs souhaitant se qualifier pour la FINALE RÉGIONALE devront respecter les dispositions concernant les officiels conformes au règlement des Championnats Interclubs LIFA.

Chaque CSO départementale valide le classement de leurs interclubs en tenant compte des éventuelles pénalités pour manque de jury et le transmet à la CSO LIFA accompagné d'un compte rendu signalant les incidents ou anomalies survenus avant le 5 mai 2026 à 10h00.

1.4 – Calcul des points et classement

De la poule Nationale 2 à la Nationale 4, le total de l'équipe est calculé en additionnant les points obtenus par l'ensemble des athlètes et des relais, auxquels sont soustraits les éventuels malus liés au défaut de présentation des officiels.

En Poule Régionale, le total est établi à partir des trois meilleures performances par épreuve individuelle (une seule au steeple) et des trois relais, avec déduction des éventuels malus liés au défaut de présentation des officiels.

Article 2 - Qualifications pour le 2^{ème} tour : Voir tableau en annexe

2-1 : Les différentes divisions du second tour

Le deuxième tour des Interclubs se composera des divisions suivantes :

Une finale Nationale 2

Une finale Nationale 3 et un match de classement Nationale 3

Une finale Nationale 4 et un match de classement Nationale 4

Une finale Régionale et un match de classement Régionale

2-2 : composition des différentes divisions du second tour

A l'issue du 1^{er} tour, les équipes de la division Nationale 2 ayant les 8 meilleurs totaux constituent la Finale Nationale 2.

Les 2 derniers clubs de la division Nationale 2, les 1^{er} de chacune des deux Poules Nationale 3 ainsi que les 5 meilleurs totaux au classement scratch de l'ensemble des deux Poules Nationale 3 disputent la Finale Nationale 3.

Les clubs non retenus pour la finale Nationale 3, à l'exception du dernier club de chacune des poules disputent le match de classement Nationale 3.

Le dernier de chacune des 2 Poules Nationale 3 ainsi que les 1^{ers} de chacune des deux Poules Nationale 4 et les 5 meilleurs totaux au classement scratch de ces Poules disputent la Finale Nationale 4.

Les clubs non retenus pour la Finale Nationale 4, à l'exception du dernier club de chaque Poule disputent le match de classement Nationale 4.

Le dernier de chacune des 2 Poules Nationale 4 ainsi que 7 premiers de la Poule Régionale disputent la Finale Régionale.

Les 2 clubs de la poule Régionale non retenus pour la finale disputent le match de classement régional avec les 7 meilleurs totaux des Interclubs Départementaux, sous réserve d'avoir réalisé 22500 points au 1^{er} tour.

Article 3 - Déroulement du 2^{ème} tour :

La finale NATIONALE 2 sera composée d'un match sur 8 équipes.

Les finales et matchs de classement des divisions Nationale 3, Nationale 4 et Régionale seront composés chacun d'une rencontre sur 9 équipes.

Le calcul des points et le classement se fera selon les dispositions prévues à l'article 1.4 du présent règlement.

Article 4 - Montées et descentes à l'issue du 2^{ème} tour :

4-1 – Composition du 1^{er} tour des interclubs 2027

Sans tenir compte des éventuelles montées et descentes en Nationale 1, *seront qualifiés en Nationale 2 pour la saison 2027, les 8 clubs de la Finale Nationale et les 2 meilleurs clubs de la Finale Nationale 3.*

Sans tenir compte des éventuelles montées et descentes en Nationale 1, seront qualifiés en poule Nationale 3 pour la saison 2027, les clubs de la Finale Nationale 3 classés de la 3^{ème} à la 9^{ème} place, les clubs classés de la 1^{ère} à la 7^{ème} place du match de classement Nationale 3 ainsi que les 4 premiers clubs de la Finale Nationale 4.

Sans tenir compte des éventuelles montées et descentes en Nationale 1, seront qualifiés en poule Nationale 4 pour la saison 2027, 2 derniers clubs du match de classement Nationale 3 ainsi que les clubs de la Finale Nationale 4 classés de la 5^{ème} à la 9^{ème} place, les clubs du match de classement Nationale 4 de la 1^{ère} à la 7^{ème} place ainsi que les 4 premiers clubs de la Finale Régionale.

Sans tenir compte des éventuelles montées et descentes en Nationale 1, seront qualifiés en Régionale pour la saison 2027, 2 derniers clubs du match de classement Nationale 4 ainsi que les clubs de la Finale Régionale classés de la 5^{ème} à la 9^{ème} place et les 2 premiers clubs du match de classement régional

Les clubs non sélectionnés pourront participer aux interclubs départementaux 2027

4-2 : Incidence Nationale :

Le nombre de clubs admis à monter ou à descendre dans chaque division pourra être augmenté ou réduit si le nombre de clubs LIFA de Nationale 2 accédant à la N1B est différent du nombre de clubs LIFA descendant de Nationale 1B. Cette différence se répercutera dans toutes les divisions.

En cas de rétrogradation d'un club de Nationale 1 en Nationale 2, la LIFA se réserve le droit de faire descendre un club supplémentaire dans chacune des Poules de 2027 – y compris de Nationale 2.

En cas de montée d'un club de Nationale 2 en Nationale 1, la LIFA fera monter un club supplémentaire dans chacune des Poules de 2027.

Article 5 : Forfaits :

5-1 : Forfait au 1^{er} tour

En cas de forfait avant le 1^{er} tour, l'équipe de N3, N4 ou REGIONALE concernée ne sera pas autorisée à participer au 2^{ème} tour et sera rétrogradée en division départementale.

Toute équipe de N3 ou N4 réalisant un total de points inférieur à 25 000 points lors du 1^{er} tour sera considérée comme étant forfait. De ce fait elle ne pourra prétendre à participer au 2^{ème} tour et sera rétrogradée d'office en division départementale la saison suivante.

Toute équipe de RÉGIONALE réalisant un total de points inférieur à 22 500 points lors du 1^{er} tour sera considérée comme étant forfait. De ce fait elle ne pourra prétendre à participer au 2^{ème} tour et sera rétrogradée d'office en division départementale la saison suivante.

En cas de forfait d'un club des divisions N3, N4 ou REGIONALE, la LIFA qualifiera un club supplémentaire ayant participé aux INTERCLUBS DÉPARTEMENTAUX pour le match de classement régional sous réserve que ce dernier a réalisé un score supérieur à 22 500 points

5-2 : Forfait au 2^{ème} tour

Si le forfait intervient au 2^{ème} tour, l'équipe sera classée dernière de sa division et sera rétrogradée dans la division inférieure l'année suivante.

Article 6 – Deuxième Equipe des clubs de poule Elites ou Nationale 1

La deuxième équipe d'un club d'Elite ou de N1 pourra être rétrogradée par la CSO LIFA au niveau départemental si le score réalisé par cette équipe 2 lors du second tour est inférieur à plus de 10 000 points du total réalisé au premier tour.

Article 7 – Règlement techniques des interclubs LIFA

Nota Bene : ce règlement technique LIFA ne s'applique pas à la Division Nationale 2 qui est soumise au Règlement National.

7-1 - Le règlement des Championnats Nationaux Interclubs, tel qu'indiqué dans le Règlement des Compétitions Nationales, s'applique également aux Championnats Interclubs LIFA (Articles 70 à 79)

~~-Les U18 ne seront pas admis à participer aux épreuves de 3000 m steeple.~~

-Un athlète ayant muté entre les 2 tours ne pourra pas participer au second tour avec son nouveau club, s'il a participé au premier tour avec son ancien club. Les clubs disputant les finales de N2 devront respecter toutes les dispositions du présent article.

Au regard de ce règlement, il est précisé et/ou aménagé pour la LIFA les points suivants :

7-2 : Triple saut :

Planche à 7 m, 9 m et 11 m pour le concours féminins et 9m, 11m et 13 m pour le concours masculins Le choix de la planche est définitif et aucun changement ne pourra intervenir pendant la durée du concours.

7-3 - Hauteur :

Début du concours à la plus petite barre demandée à condition qu'elle soit un multiple de 10.

Pour les concours masculins, progression de 10 cm en 10 cm jusqu'à 1m60, ensuite de 5 cm en 5 cm jusqu'à 2 m, de 3 cm en 3 cm jusqu'à 2m06, puis de 2 cm en 2 cm.

Pour les concours féminins, progression de 10 cm en 10 cm jusqu'à 1m40 ensuite de 5 cm en 5 cm jusqu'à 1m60, de 3 cm en 3 cm jusqu'à 1m66, puis de 2 cm en 2 cm.

7-4 - Perche :

Début du concours à la plus petite barre demandée à condition qu'elle soit multiple de 20cm.

Pour les concours masculins, progression de 20 cm en 20 cm jusqu'à 4m20, de 15 cm en 15 cm jusqu'à 4m50, de 10 cm en 10 cm jusqu'à 5m00, puis de 5 en 5.

Pour les concours féminins, progression de 20 cm en 20 cm jusqu'à 3m00, de 15 cm en 15 cm jusqu'à 3m30, de 10 en 10 jusqu'à 3m70 puis de 5 en 5.

7-5 - Nombre d'essais :

Longueur, triple et les quatre lancers : 4 essais pour tous les concurrents.

Dans les concours de sauts verticaux, par dérogation à la règle de compétition WA RT26.2- un athlète participant à 2 épreuves simultanées, autorisé à effectuer ses essais dans un ordre différent de celui fixé au début de l'épreuve et qui, malgré cette autorisation, n'a pas pu tenter un de ses essais différés, a le droit de tenter le ou les essais ultérieurs qui pourraient lui rester à cette hauteur ou tenter la hauteur affichée à son retour. Il ne pourra pas rattraper les essais pendant lesquels il était absent.

7-6 - Participation des athlètes de catégories U18 et U20 sur les épreuves des Interclubs :

Concernant les **HAIES HAUTES** – et les **4 LANCERS**, l'un des deux athlètes peut participer avec la hauteur des haies ou l'engin de lancer de SA CATÉGORIE. (Exemple : si 2 cadettes sur le 100 m haies, l'une peut s'aligner sur les haies de 76 cm et l'autre doit courir sur les haies de 84 cm).

7-7 : Epreuves de relais

Les RELAIS 4x400m F et M sont remplacés par **1 relais 4x400 MIXTE**.

L'ordre sera M/F/M/F.

Les relais 4x100m Hommes et Femmes restent au programme des interclubs LIFA.

Information concernant les Interclubs 2027

A compter de 2027, un 2000 m steeple féminin (76 cm) sera proposé dans toutes les divisions.

Article 8 – Dispositions relatives aux compositions d'équipes

8-1 - Nombre d'athlètes :

Chaque équipe pourra présenter 2 athlètes féminines et 2 athlètes masculins dans chaque épreuve.

8-2 –Nombre d'épreuves par athlète

Possibilité de doubler :

- soit une course, un concours et un relais
- soit un saut, un lancer et un relais
- soit 2 sauts et un relais
- soit 2 lancers et un relais

8-3 - Athlètes mutés et étrangers :

Le nombre maximum d'athlètes considérés comme mutés et comme étrangers autorisés à participer est de 8 par équipes (hommes ou femmes). **Les athlètes de nationalité étrangère attestant de 4 années révolues et consécutives de licence dans leur club ne seront plus considérés comme étrangers**

Article 9 – Mise à disposition des officiels par les clubs

Nota Bene : Tous les officiels (y compris les aides techniques) doivent être licenciés dans le club pour lequel ils sont pris en compte la veille de la compétition. Chaque club participant devra mettre à disposition un nombre d'officiels selon les règles suivantes :

9-1 - Division Nationale 2 (1er tour et Finale) :

Conformément à la réglementation nationale (Art 79 du livret des compétitions règlements interclubs 2026-2029) :

Pour toute la durée de la compétition, chaque club participant devra présenter et mettre à la disposition du Juge arbitre et du directeur de réunion, au minimum :

- 7 officiels diplômés et qui devront avoir les qualifications requises pour juger les épreuves se déroulant sur un stade d'athlétisme ; une aide technique d'un ou plusieurs assistants sera la bienvenue.
- Ces officiels feront partie la catégorie U18 ou plus et comprendront un minimum de deux officiels fédéraux / chef juge « 2019 », quatre officiels régionaux / juges « 2019 » et un juge assistant au minimum, et dont l'un des officiels aura une qualification dans les courses ou de Juge-Arbitre ;
- Un des officiels devra avoir au maximum 35 ans au cours de l'année civile en cours.

Dérogations possibles : Possibilité de remplacer 1 seul officiel régional/ juge « 2019 » par 3 officiels départementaux/ assistants « 2019 » U18 minimum.

9.2 - Divisions : Nationale 3 – Nationale 4 – Régionale

- **2 JUGES** (ex officiel régional) + 4 ASSISTANTS (ex départemental)
- ou 2 Juges + 3 Assistants + 2 aides techniques
- ou 2 Juges + 2 Assistants + 4 aides techniques
- ou 1 Juge + 5 Assistants + 2 aides techniques

9.3 – Disposition transitoire pour l'année 2026

A titre exceptionnel en 2026, les clubs pourront également fournir 1 juge + 4 assistants + 4 aides techniques.

Parmi ces officiels, 3 au moins devront officier comme juges de concours.

9.4 – animateurs/commentateurs

Les animateurs/Commentateurs qui officient lors des interclubs en tant que speaker comptent pour leur club selon leur meilleur diplôme d'officiel.

9-5– Juges Running

Les juges Running qui officieront pour leurs clubs seront pris en compte selon leur meilleur niveau de qualification dans la limite de deux juges running par club.

9.6 – Aides Techniques

Aides techniques : Parmi les personnes mises à disposition comme aide technique 2 MAXIMUM pourront être de la catégorie U18.

9.7 – Jeunes Juges (U14 – U16)

2 maximum par équipe

- Un jeune juge expert équivaut à un juge.
- Un jeune juge confirmé à un assistant juge.
- Un jeune juge apprenti à un aide technique.

• Note : les jeunes juges apprentis doivent être affectés en priorité sur une épreuve de concours. Les jeunes juges confirmés dans leur spécialité.

9-8 – Participation des officiels à une épreuve

Il est toléré qu'un officiel qualifié participe au maximum à une épreuve en tant qu'athlète. Dans ce cas, il devra être remplacé pendant son absence par un juge de même niveau. Cette disposition ne s'applique pas aux aides techniques qui ne pourront donc pas participer aux épreuves en tant qu'athlète.

9.9 – Pénalités pour défaut de présentation d'officiels

Faute de présenter des officiels

- 400 points par officiel de niveau Juge (Régional au moins) manquant seront déduits du résultat final de l'équipe.
- 200 points par officiel de niveau Assistant Juge (départemental) manquant seront déduits du résultat final de l'équipe.
- 100 points par officiel de niveau Aide Technique seront déduits du résultat final de l'équipe.

Si un officiel ne fait que la moitié de la compétition une pénalisation correspondant à la moitié du barème présenté ci-dessus sera appliquée.

NB : concernant la division NATIONALE 2 (1er tour et Finale), c'est le barème de pénalités prévu au règlement national qui sera appliqué

Pénalité de 1000 points pour un officiel non présenté ou ne possédant pas la qualification prescrite, ou bien n'ayant pas officié pendant la totalité de la compétition, 1750 points pour deux, 2500 points pour trois, 3250 points pour quatre, 4000 points pour cinq, 4750 points pour six et 5500 points pour sept.